



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/46/L.1/Add.1
26 octobre 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Quarante-sixième session
Genève, 18 octobre 1999
Point 8 de l'ordre du jour

**PROJET DE RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
SUR SA QUARANTE-SIXIÈME SESSION**

Rapporteur : M. Xolisa Mabhongo (Afrique du Sud)

**Point 2 de l'ordre du jour - Préparation
de la dixième session de la Conférence**

Orateurs :

Secrétaire général de la CNUCED
Maroc (au nom du Groupe des 77)
Thaïlande
Finlande (au nom de l'Union européenne)
République islamique d'Iran (au nom du Groupe asiatique et de la Chine)
République dominicaine (au nom du Groupe latino-américain et caraïbe)
Nigéria (au nom du Groupe africain)
Australie (au nom du Groupe JUSCANNZ, de la République de Corée, de la Turquie
et d'Israël)
Japon
Suisse
Third World Network
Coopération internationale pour le développement et la solidarité

Note à l'intention des délégations

Le présent projet de rapport est un texte provisoire qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification à apporter aux déclarations des délégations doit être soumise **au plus tard le vendredi 5 novembre 1999**, à la :

Section d'édition de la CNUCED, bureau E.8106,
télécopieur : 907 0056, téléphone : 907 5656/5655

**PRÉPARATION DE LA DIXIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE :
CONSTITUTION D'UN COMITÉ PLÉNIER**

(Point 2 de l'ordre du jour)

1. Pour l'examen du point 2 de l'ordre du jour, le Conseil était saisi des documents suivants :

"Neuvième Réunion ministérielle du Groupe des 77 et de la Chine - Plan d'action" (TD(X)/PC/4);

"Neuvième Réunion ministérielle du Groupe des 77 et de la Chine - projet de consensus de Bangkok" (TD(X)/PC/5);

"Lignes directrices pour la participation de l'Union européenne à la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement" (TD(X)/PC/6);

"Rapport du Secrétaire général de la CNUCED à la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement"
(TD/380)

Déclarations liminaires

2. Le **Secrétaire général de la CNUCED** a dit que la préparation de la dixième session de la Conférence devait être menée parallèlement aux préparatifs de la prochaine Conférence ministérielle de l'OMC à Seattle et en coopération étroite avec ces derniers. L'esprit constructif qui animait les négociations et la rapidité avec laquelle celles-ci avançaient donnaient aux États membres le sentiment de participer pleinement à la préparation de la dixième session de la Conférence. Pour pouvoir présenter au Conseil le 17 décembre le texte de présession approuvé, le Comité préparatoire plénier nouvellement constitué devait faire preuve de pragmatisme et concentrer son attention sur les aspects fondamentaux des futurs travaux de la CNUCED.

3. La Conférence de Bangkok présentait deux aspects. D'une part, il y aurait la réunion de la Conférence proprement dite qui, en tant qu'organe directeur suprême de la CNUCED, était chargée d'établir le mandat et le programme de travail de l'organisation. D'autre part, il y aurait une conférence à l'intérieur de la conférence qui serait plus ouverte et dont la nature serait inspirée à la fois par la date - à l'aube du nouveau millénaire - et par le lieu - dans une région qui représente un des plus grands espoirs du monde en développement - de sa convocation. Dans ce contexte particulier, les participants seraient également amenés à se pencher sur

le passé et à apporter leur contribution à des manifestations importantes comme la Troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA et l'Assemblée du millénaire, ainsi qu'à aider les pays en développement dans les négociations commerciales s'ouvrant à Seattle. En outre, la Conférence serait l'occasion d'entretenir un dialogue de haut niveau sur les résultats et les objectifs du développement, en mettant en évidence les carences de l'approche régionale et les tâches à accomplir. Toutes les autres organisations compétentes seraient associées et leurs contributions seraient mises à la disposition de la communauté internationale.

4. La Conférence devrait également s'entendre sur le rôle que la CNUCED devait jouer dans le cadre plus large des actions à mener au service du développement; à cette fin, le Comité préparatoire devrait s'inspirer du consensus qui s'était d'ores et déjà dégagé. En tant qu'institution de savoir au service des pays en développement, la CNUCED devrait donc concentrer ses efforts sur le commerce et l'investissement comme facteurs fondamentaux de développement. L'heure était venue de définir de nouvelles priorités pour ses travaux - trouver un dénominateur commun qui donnerait un sens à ses activités - et la CNUCED avait un rôle important à jouer dans un processus de développement qui dépendait de l'exploitation du savoir. En partant de ses activités et de ses atouts actuels, elle devrait conseiller les pays en développement sur des initiatives de négociation, par exemple en vue des prochaines négociations commerciales, pour que leur position ne soit pas simplement défensive, mais dynamique et tournée vers l'avenir. La CNUCED devrait également donner les moyens à ces pays d'améliorer leur diplomatie commerciale et de comprendre les questions relatives à l'investissement dans toute leur complexité.

5. Enfin, la dixième session de la Conférence devrait confirmer le redressement des pays asiatiques et leur donner l'occasion de présenter les mesures qu'ils ont prises pour résoudre la crise qui avait frappé leur région et les enseignements qui pouvaient être tirés dans l'intérêt des autres pays en développement.

6. Le **Président** a rappelé que le Conseil avait notamment chargé le Comité préparatoire plénier qu'il présidait d'établir le texte de présession. Il a dit qu'à l'occasion d'une réunion du Bureau, aucune voix ne s'était opposée à ce que le Plan d'action du Groupe des 77 serve de base aux travaux du Comité.

Cette décision était conforme à l'usage qui avait été suivi pour les conférences antérieures à Midrand.

7. Le Comité était également saisi d'un document de l'Union européenne intitulé "Lignes directrices pour la participation de l'Union européenne à la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement", qui avait été officiellement soumis par la présidence de l'Union européenne. Les autres groupes ou délégations avaient également tout loisir d'apporter leur contribution au débat, conformément à l'esprit du rapport du Secrétaire général de la CNUCED à la dixième session de la Conférence. L'objectif était d'éviter un affrontement stérile sur des principes abstraits et de déployer tous les efforts possibles, dans le cadre des compétences de la CNUCED, pour améliorer le niveau de vie des populations dans les pays en développement.

8. Il s'agirait du thème prédominant du prochain millénaire, qui serait inauguré par la Conférence de Bangkok. Le Président a donc demandé au Comité de faire preuve de pragmatisme, de responsabilité et de transparence, afin de faciliter la rédaction du texte de présession. La Conférence pourrait ainsi se consacrer au débat de fond que méritait l'avènement du nouveau millénaire, au lieu de se perdre dans des controverses futiles sur des points de détail d'ordre formel.

9. Le **Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Maroc**, parlant au nom du **Groupe des 77**, a présenté les résultats de la neuvième Réunion ministérielle du Groupe des 77, tenue à Marrakech du 13 au 16 septembre 1999. Il a dit que la réunion avait été un événement historique qui avait permis aux membres du Groupe des 77 et à la Chine de se retrouver dans un esprit de solidarité et de coopération et dans une approche commune pour élaborer une stratégie de développement et jeter les bases du dialogue en matière de coopération internationale en vue du prochain millénaire. La réunion avait été un succès non seulement sur le fond, mais aussi en raison de la volonté unitaire du Groupe des 77 de réaffirmer son autonomie. Le Plan d'action et le projet de consensus de Bangkok approuvés à Marrakech concrétisaient l'opinion du Groupe sur le développement et son aspiration à assurer un avenir meilleur à ses populations. Ils avaient également défini la contribution que la CNUCED pourrait apporter aux efforts communs déployés pour intégrer les pays en développement à l'économie mondiale et empêcher leur marginalisation. La stratégie de développement proposée reposait sur

la croissance, sur la stabilité et sur l'équité, et appelait de ses vœux la constitution d'un partenariat dynamique fondé sur la solidarité et le dialogue ainsi que la mise en place de mécanismes institutionnels de prise de décisions plus ouverts et plus démocratiques au niveau international. La contribution de la CNUCED à cette nouvelle approche en matière de développement pourrait être axée sur la dynamique de la mondialisation et de l'interdépendance, du commerce et de l'investissement.

10. Les documents de Marrakech serviraient de base au texte de la dixième session de la Conférence. Ils appréhendaient la mondialisation de façon équilibrée et soulignaient la nécessité de prendre des mesures nationales et internationales. En mettant en évidence les difficultés rencontrées dans le cadre de la mondialisation de l'économie, ils se projetaient dans l'avenir et proposaient un ensemble d'idées fondamentales qui contribueraient à faire en sorte que ce phénomène profite à tous. Le Plan d'action considérait que la CNUCED était la mieux placée pour dégager un consensus visant à redéfinir les politiques sous l'angle du développement et avait un rôle important à jouer en aidant les pays en développement à planifier leur intégration progressive dans l'économie mondiale. Dès le début, le Groupe des 77 et la Chine s'étaient attachés à ne pas élaborer une position maximaliste, mais à jeter les bases d'un texte de présession que tous les groupes pourraient utiliser comme point de départ des travaux du Comité. De nombreuses questions restaient à négocier, mais les documents de Marrakech constituaient une bonne entrée en matière.

11. À Marrakech, les Ministres du Groupe des 77 étaient également convenus d'envoyer un message à la Conférence de l'OMC à Seattle pour témoigner de leur volonté de faire en sorte que les prochaines initiatives commerciales multilatérales soient axées sur une répartition plus équitable des avantages tirés du système commercial mondial, sur l'amélioration des conditions d'accès des produits et des services des pays en développement aux marchés mondiaux et sur l'établissement de droits et d'obligations équilibrés. Ils avaient demandé à la communauté internationale d'honorer les engagements et les obligations contractés en matière d'assistance aux PMA, et avaient adopté une déclaration ministérielle sur la coopération économique entre pays en développement où ils soutenaient fermement l'organisation du Sommet du Sud en 2000, qui jouerait un rôle important dans le renforcement de la coopération Sud-Sud.

12. Le représentant de la **Thaïlande, pays accueillant la dixième session de la Conférence**, a dit que le projet de consensus de Bangkok et le Plan d'action du Groupe des 77 constituaient une bonne base de négociation pour l'établissement du texte de présession. Il s'est félicité en outre des lignes directrices et des propositions que l'Union européenne (UE) avait élaborées concernant le futur programme de travail de la CNUCED. La Thaïlande considérait que la CNUCED devait réunir en son cadre tous les pays - petits ou grands, avancés ou en développement - non seulement pour qu'ils examinent les succès et les échecs de leurs stratégies de développement, mais aussi pour qu'ils dégagent un nouveau consensus en faveur d'un système économique international plus équilibré et plus équitable.

13. Malgré les interrogations suscitées par la crise financière asiatique sur la pertinence du modèle de développement asiatique, les signes de reprise économique laissaient penser que l'expérience des pays de la région pouvait toujours servir à établir des comparaisons. La Thaïlande et le reste de l'Asie de l'Est pouvaient encore être des références, non seulement parce que ces pays avaient réussi leur développement économique, mais aussi parce qu'ils avaient souffert des conséquences néfastes de la mondialisation et les avaient surmontées. La dixième session de la Conférence permettrait de mener des discussions intéressantes sur l'expérience des pays en matière de développement et, surtout, sur les moyens de gérer le processus de mondialisation dans l'intérêt de tous. Le Gouvernement thaïlandais était prêt à accueillir les plus hauts représentants, afin que la Conférence puisse aboutir à des résultats tangibles et contribuer efficacement au progrès économique et à la prospérité de tous les pays et de tous les peuples.

14. Le représentant de la **Finlande**, parlant au nom de l'**Union européenne**, a dit que la Conférence permettrait à la CNUCED de garder un rôle important dans les discussions internationales sur les questions commerciales présentant le plus grand intérêt sous l'angle du développement durable. Les débats de la Conférence devaient reposer sur une prise de conscience claire et commune de la relation existant entre développement durable et mondialisation, dont la libéralisation du commerce et de l'investissement étaient des éléments fondamentaux. Afin que les pays en développement tirent parti des avantages que la mondialisation offrait et s'attaquent aux problèmes qu'elle posait, il fallait que la communauté internationale améliore les conditions du développement. L'issue de la Conférence de Seattle, la conclusion de

la nouvelle Convention de Lomé et les projets d'intégration régionale en Amérique latine et en Afrique devraient également être pleinement pris en compte dans l'élaboration du programme de travail de la CNUCED pour les quatre années à venir. Celle-ci pouvait jouer un rôle important en aidant les pays en développement à se préparer au nouveau cycle de négociations s'ouvrant à Seattle.

15. L'UE avait établi des lignes directrices pour sa participation à la dixième session de la Conférence, qui pourraient être utiles à ses partenaires de développement et contribuer de manière positive au processus de négociation. Sans remettre en cause le rôle joué par le Groupe des 77, l'UE a proposé que son texte et celui de ce dernier, ainsi que tout document que pourraient présenter d'autres parties, soient examinés conjointement par le Comité.

16. Le porte-parole du **Groupe asiatique et de la Chine** (République islamique d'Iran) a présenté la Déclaration du Liban de 1999, adoptée à la neuvième Réunion ministérielle du Groupe asiatique à Beyrouth (Liban) en août 1999. Dans cette Déclaration, les ministres réaffirmaient l'utilité de la CNUCED et apportaient leur soutien total à la poursuite de son rôle central en tant qu'instance universelle pour la conduite de délibérations intergouvernementales, le renforcement de la confiance et du consensus, et la formulation de politiques portant sur de vastes questions en rapport avec le commerce et le développement. Ils avaient également réaffirmé que les capacités de la CNUCED devaient être mises en oeuvre aux fins de définir un nouveau paradigme de développement fondé sur une croissance économique soutenue et un développement durable et de formuler des orientations relatives aux stratégies et politiques de développement de l'avenir.

17. Le porte-parole du **Groupe latino-américain et caraïbe** (République dominicaine) a présenté la Déclaration de Saint-Domingue, adopté à la neuvième Réunion ministérielle du Groupe à Santiago (République dominicaine) en août 1999. Ce texte faisait ressortir que les réformes structurelles et les mesures de gestion macroéconomique mises en oeuvre par la région n'avaient pas suffi à réduire la vulnérabilité des pays concernés. On y soulignait en outre la nécessité de faire preuve de solidarité dans la lutte contre la pauvreté et on y mettait en évidence la tâche urgente consistant à renforcer le rôle de la CNUCED en tant qu'instance appropriée pour la réalisation d'analyses et la conception de stratégies de développement destinées à promouvoir la croissance

économique et le développement social tout en contribuant à la croissance de l'ensemble des pays en développement. Le Groupe avait en outre souligné qu'il était nécessaire que le commerce agricole soit régi par les mêmes disciplines que le commerce général des biens et qu'il fallait veiller à assurer la cohérence entre politiques nationales et accords multilatéraux, en éliminant l'unilatéralisme, l'extraterritorialité et les conditions concernant le traitement préférentiel. Ce manque de cohérence était contraire au principe d'égalité entre les États.

18. Dans la Déclaration était en outre lancé un appel en faveur de la création, à Genève, au sein de la CNUCED, d'un centre ou institut de développement pour les pays en développement doté de moyens de formation, de recherche et d'appui. Un tel centre aiderait à dispenser aux négociateurs originaires de pays en développement une formation portant sur des points inscrits à l'ordre du jour commercial multilatéral et sur d'autres domaines relevant de la compétence de la CNUCED. Le Conseil devrait consacrer toutes ses réunions de haut niveau à une réflexion sur de nouvelles stratégies de développement.

19. Le porte-parole du **Groupe africain** (Nigéria) a dit que les textes aussi équilibrés que raisonnables présentés par le Groupe des 77 constituaient une très bonne base pour les travaux du Comité. Il a invité les autres groupes régionaux et pays à faire montre de la bonne volonté et de la compréhension voulues dans les négociations sur le texte devant être soumis à la Conférence. Le Groupe africain attachait une grande importance aux résultats de la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement du fait que l'Afrique était en grand besoin de régénération économique eu égard à la conjoncture actuelle caractérisée par le recul de son économie et sa marginalisation croissante par rapport à une économie mondiale globalisée. La région avait fini par accepter la réalité de la mondialisation et par reconnaître la nécessité de réformes économiques et politiques. La marginalisation grandissante de l'Afrique se manifestait toujours plus par le niveau absolu très faible de ses exportations et la régression de sa part dans le commerce mondial, l'insuffisance des apports d'investissements étrangers et d'APD, la persistance du surendettement extérieur, l'effondrement des cours des produits de base, la persistance des goulets d'étranglement liés à l'offre et un environnement économique extérieur moins favorable. Le Groupe attendait de la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et

le développement qu'elle facilite une entente sur de nouveaux paradigmes de développement de nature à inverser une tendance inacceptable. Les ministres africains, dans leur Déclaration à la Conférence, exhortaient la communauté internationale à adopter et mettre en oeuvre des politiques, mesures et actions tendant à contribuer à la réalisation des objectifs de l'Afrique en matière de croissance et de développement, dans l'équité.

20. Le porte-parole du **Groupe JUSCANNZ** (Australie), s'exprimant également au nom de la **République de Corée**, de la **Turquie** et d'**Israël**, a dit que le programme de travail du secrétariat pour les quatre prochaines années devait être ciblé et géré au plus près. Il était indispensable que le texte devant être soumis à la Conférence s'accompagne d'un calendrier et d'un descriptif des résultats attendus pour chacune des activités demandées au secrétariat. Ce texte devrait comporter un cadre logique des activités futures de la CNUCED, qui prévoirait la mise en oeuvre et le suivi selon un échéancier précis. Les questions visées par les différents paragraphes du texte pourraient être ventilées entre questions appelant une action immédiate, questions appelant une action d'ici à l'examen à mi-parcours et questions appelant une action d'ici à la onzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Les résultats de ces activités, ainsi que les rapports sur leur état d'avancement, pourraient être soumis aux organes appropriés au cours des quatre prochaines années.

21. Le représentant du **Japon** a dit qu'avec l'avancée de la mondialisation, la sphère d'activités des individus et des entreprises avait commencé à déborder les frontières nationales et régionales et que les innovations dans le domaine de la technologie et de l'information concomitantes à la mondialisation avaient ouvert d'énormes perspectives d'accroissement de l'efficacité économique. Toutes les nations ne jouissaient cependant pas des fruits de la mondialisation et celles qui n'en profitaient pas commençaient à perdre des industries et des emplois et à voir leur industrialisation freinée par la contraction des flux d'investissement en provenance de l'étranger. En particulier, la mondialisation des opérations monétaires favorisée par les progrès des technologies de l'information et de la communication avait rendu possible des transferts massifs et immédiats de capitaux et était susceptible d'introduire une profonde instabilité dans l'économie mondiale.

22. Chercher des solutions propres à apaiser les graves préoccupations exprimées par les pays en développement face à l'accroissement des écarts de

revenus revêtait une importance critique, de même que la pleine participation des pays en développement au nouveau cycle de l'OMC. On avait désespérément besoin d'idées nouvelles aptes à promouvoir les avantages de la mondialisation tout en atténuant ses inconvénients. La CNUCED pourrait jouer un rôle important à cet égard, par une assistance en faveur du renforcement du potentiel humain et d'une réforme des structures industrielles. Les nouvelles méthodes de transaction, dont l'archétype était le commerce électronique, devaient être réglementées.

23. Le représentant de la **Suisse** a dit que le plan d'action devrait s'accompagner d'un calendrier et que le secrétariat devrait être prié de faire rapport sur ses activités aux États membres. Cela permettrait d'accroître l'intérêt de ces activités tant pour les pays bénéficiaires que pour les pays donateurs. Les deux textes - ceux du Groupe des 77 et de l'Union européenne - fournissaient une excellente base aux travaux du Comité.

24. Le représentant du **Third World Network** a exposé les vues de son organisation sur l'évolution et la réaction de la société civile du Sud face au défi majeur du siècle finissant - le développement. Plus de deux décennies d'économie néolibérale s'étaient soldées par une augmentation du nombre d'individus dont les besoins élémentaires n'étaient pas satisfaits, aggravant ainsi l'iniquité à l'intérieur des sociétés et entre elles. Son organisation avait voilà longtemps émis des doutes au sujet de la mondialisation, nouvelle dénomination du laisser-faire économique ou même, pour reprendre la formule de l'ancien Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique Henry Kissinger "un simple changement d'appellation pour la domination des États-Unis". Pareillement, le nouveau cadre de développement dit "Washington-plus" ne semblait malheureusement que faire du neuf avec du vieux. Alors que le FMI et la Banque mondiale essayaient de faire passer en force l'idéologie de la mondialisation par le biais des conditions imposées au monde en développement et aux pays à économie en transition, l'OMC - avec ses règles et son système de règlement des différends asymétriques et iniques, qui était en fait mis en oeuvre par son secrétariat, était perçue par la société civile comme favorisant les intérêts des entreprises et comme placée de fait sous la coupe des sociétés transnationales de la planète. Il n'y avait rien d'étonnant à ce que la société civile, en particulier dans le Sud, perçoive les manoeuvres relatives au nouveau cycle de négociation comme relevant de l'ordre du jour normatif de la "mondialisation" néolibérale imposée aux pays en développement,

se traduisant par un retour aux relations économiques de l'ère coloniale et leur confinement à des petits métiers au bas de l'échelle.

25. Le système économique mondial profitait surtout aux pays développés et si les pays en développement étaient à la traîne cela n'était pas uniquement imputable à une inadaptation des politiques qu'ils mettaient en oeuvre. S'il était demandé à ces pays de "libéraliser" pour assurer la réussite de Seattle et de contracter davantage d'obligations en matière d'investissements et de services afin de permettre à l'Europe et au Japon de consentir certaines concessions aux États-Unis dans le domaine de l'agriculture, des crises universelles et des troubles sociaux pourraient en résulter. Si la CNUCED n'était pas une instance de négociation, il fallait au moins qu'elle se penche sur la question des connaissances de manière objective.

26. Le représentant de l'**International Cooperation for Development and Solidarity**, alliance d'associations catholiques du Nord oeuvrant pour le développement, a dit que l'échec du "consensus de Washington" avait attiré l'attention sur la priorité insuffisante accordée au développement humain par les responsables de l'élaboration des politiques économiques. La mise en cause des dogmes de ce consensus ouvrait une réelle possibilité de contester et infléchir le paradigme de développement. Les gouvernements devraient avoir le droit souverain et le devoir de réguler le marché dans l'intérêt de la population; ils pourraient choisir d'abandonner une partie de leur souveraineté dans le souci d'instituer une législation et une réglementation internationales, mais on ne saurait les y obliger.

27. Mettre l'économie au service de la population supposait de modifier la manière dont était définie la politique économique, ce en introduisant davantage de transparence, de démocratie et de responsabilité au sein d'instances comme l'OMC et le Fonds monétaire international (FMI) et en encourageant par la participation l'appropriation du processus. Un exemple récent était fourni par le mécanisme pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance récemment mis en place par le FMI qui était susceptible de transformer radicalement le rôle du FMI, en le ravalant de son rôle de maître à celui de serviteur dans le processus de formulation des politiques. La CNUCED pourrait jouer un rôle déterminant en amenant le FMI à aider les gouvernements à atteindre leurs buts en matière de réduction de la pauvreté grâce à la fourniture des meilleurs avis techniques possibles. Elle pourrait en outre apporter un soutien sur le plan intellectuel ainsi que des

orientations aux forces disparates aspirant à un nouveau paradigme de développement - favorable aux pauvres -, mais il lui fallait mettre davantage en évidence ses travaux et rechercher des alliés pour donner une impulsion intellectuelle et politique. Des recherches devraient être entreprises en vue de déterminer les répercussions sociales respectives des différents processus sur l'inégalité, les femmes, les consommateurs et les petits producteurs.

28. Si la CNUCED était dans l'incapacité d'assumer un rôle de chef de file, le danger existait que les ONG et les autres organisations menant une action de sensibilisation focalisent leurs efforts et leur attention là où se trouvait le pouvoir - toujours plus au sein des institutions de Bretton Woods et de l'OMC - et se détournent du système des Nations Unies. L'OMC se faisait rapidement une mauvaise réputation d'organe opaque où les décisions étaient prises à huis clos par des gouvernements puissants, et elle prenait le risque d'une érosion à long terme de sa légitimité politique. Si Seattle devait avoir pour aboutissement un programme incorporé, il fallait espérer que la CNUCED pourrait faciliter l'apport du Sud au débat et prendre l'initiative s'agissant des questions qui n'étaient pas examinées par l'OMC, telles que la manière de concevoir un accord international sur les investissements ayant pour objectif premier la réduction de la pauvreté et une croissance économique durable. La CNUCED devrait concourir à une prise en considération appropriée des préoccupations du Sud à Seattle, en rupture avec le Cycle d'Uruguay.
